

LETTRE DE MISSION VICE-PRÉSIDENTE PATRIMOINE ET CAMPUS

■ DOMAINE : Responsabilité Sociale de l'Université

■ DOMAINE D'ACTION :

La vice-présidence Patrimoine, Campus et Développement Durable est chargée du déploiement de la nouvelle géographie de l'UPEC dans l'Est francilien en conformité avec la politique d'établissement et la stratégie immobilière pluriannuelle. Il accompagnera l'amélioration qualitative des lieux d'enseignement, de recherche, de travail et de vie, dans l'intérêt des missions de service public de l'université ; au service de l'ensemble de la communauté universitaire, dans ses différentes dimensions ; dans une prise en compte volontariste des enjeux sociétaux et de transition écologique ; et dans le respect des grands équilibres financiers de l'université.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

La vice-présidence Patrimoine et Campus :

- est chargée de la définition, de la promotion et de l'accompagnement de la stratégie patrimoniale, immobilière et en matière d'aménagement de l'établissement, en lien avec l'équipe de direction. Elle assure la cohérence de la politique patrimoniale, immobilière et en matière d'aménagement de l'Université en accord avec la politique de site de l'Établissement, y compris le projet ERASME, et en liaison avec les stratégies territoriales des partenaires et des tutelles ;
- contribue à l'élaboration, à l'instruction et au suivi des projets et des travaux, en cours ou à venir, en lien avec l'équipe politique et s'assure de leur finalisation. La Vice-présidence Patrimoine, Campus et Développement Durable s'appuie pour cela sur la Direction du Patrimoine et du Développement Durable. Elle assiste le Président et l'équipe de direction dans leurs arbitrages. L'ensemble de ces actions seront menées dans une prise en compte volontariste des enjeux de qualité des lieux et de transition écologique, en particulier en matière de réduction des consommations d'énergies et de matières premières ;
- est chargée pour le Président de faire le lien avec l'ensemble des directeurs de composantes, des directeurs de laboratoire et des directeurs de services centraux sur les sujets qui relèvent de ses missions, en s'assurant de la prise en compte systématique des enjeux de qualité de vie au travail ou en études pour la communauté et des enjeux de transition écologique ;
- est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble de la communauté pour les questions patrimoniales, immobilières et d'aménagement, et concourt aux politiques de sécurisation des campus ;
- assure avec le Président les liens avec les acteurs territoriaux dans son domaine de compétence. À ce titre, elle représente le Président, à sa demande, dans toutes les instances où l'université est sollicitée sur des sujets relevant de ses missions. Elle est en charge des partenariats avec les collectivités locales et acteurs institutionnels publics dans le cadre de ses missions.

La vice-présidence anime le domaine “Responsabilité sociale de l’Université” en réunissant à intervalles réguliers les vice-présidences qui y sont rattachées. Dans le cadre du projet de Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP), elle anime les groupes de travail qui se rattachent à son domaine. Elle participe au COMEX Erasme.

■ ACTIONS PRIORITAIRES

La vice-présidence :

- est chargée de la mise à jour du schéma pluriannuel de stratégie immobilière en lien avec Direction du Patrimoine et du Développement Durable . Il s’occupe également du suivi du volet patrimonial et immobilier du Contrat de Plan État-Région et du projet ERASME ;
- contribue à l’élaboration ou à la révision de schémas directeurs de campus et d’un schéma directeur global de l’Université. Il doit préciser comment l’UPEC peut accélérer l’adaptation de ses campus ;
- contribue à l’élaboration d’une Charte campus durable ;
- contribue à une nouvelle évaluation des perspectives de dévolution du patrimoine (contexte différent, patrimoine en évolution, effet de modernisation interne et accentuation du poids politique) pour anticiper de possibles fenêtres d’opportunité du MESRI ;
- pilote, en lien avec l’équipe présidentielle, les projets immobiliers et d’aménagement en maîtrise d’ouvrage tant à l’étude qu’en cours de programmation. Elle suit la maîtrise d’œuvre de ces projets et les liens avec les parties prenantes ;

Pour toutes ces actions, la vice-présidence travaille en lien avec les vice-présidences concernées et s’appuie notamment sur la Direction du Patrimoine et du Développement Durable.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l’université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l’implication de l’université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie numérique de l’établissement.

■ CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :

La Vice-Présidence s’engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.